



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23024
10 septembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 9 SEPTEMBRE 1991, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que l'armée de l'air turque a violé nos frontières internationales. Voici les détails de ces violations :

Au cours de la période du 3 au 4 septembre 1991, l'armée de l'air turque a violé nos frontières internationales dans le secteur d'Al Amadiyah, pénétrant sur une distance de 15 kilomètres à l'intérieur de notre espace aérien. Elle a ainsi effectué au-dessus de notre territoire trois sorties réparties entre une formation de deux avions et un avion isolé.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Abdul Amir AL-ANBARI

